

Nombre de membres composant

le Conseil Municipal 45

Membres en exercice..... 45

Présent.e.s ou représenté.e.s
à la séance..... 45

Excusé.e.s 00

Absent.e.s..... 00

Délibération n° 2020-09-17-DD

Attribution d'une subvention exceptionnelle
pour venir en aide aux populations sinistrées
de Beyrouth - Liban

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **TRENTE SEPTEMBRE**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **VINGT DEUX SEPTEMBRE**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M.CORNELIS, Mme FENASSE, M.SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M.LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M.MORA, Mme LELU, M.DAMIANI, Mme BENZIANE, M.GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M.BRUNET, Mme MAFFRE BOUCLET, M.MALLERIN, Mme GAUTHIER, M.CHAMPETIER, M.CLERGET, Mme LARABI, M.LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M.MULLER, M.DAUMONT LEROUX, M.BATTAL, Mme SAINT-GAL, Mme JANIAUX, M.RISPAL, M.NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M.MATHIEU, M.BERTRAND, M.LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M.BEDOURET, Mme CAZALS

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.ES

M.MALLERIN (à partir du point 16)	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme MICHEL	a donné mandat à	M.ORJEBIN
M.GUYOT	a donné mandat à	M.LECOQ
Mme INDJA SIMONNET	a donné mandat à	Mme AMSELLEM-

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le budget de la Commune, le Code général des Collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-29 et L.1115-1 alinéa 2,

CONSIDERANT que les fortes explosions intervenues sur le port de Beyrouth le 4 août 2020 ont généré des dégâts considérables à l'échelle de la capitale libanaise,

CONSIDERANT que la Ville de Fontenay, fidèle à sa tradition de solidarité et d'entraide, ne peut rester indifférente, en particulier au sort des victimes de cette catastrophe,

CONSIDERANT qu'il est essentiel de contribuer à aider les populations sinistrées libanaises et de prendre part au mouvement de solidarité internationale,

CONSIDERANT que la Ville de Fontenay souhaite s'engager en privilégiant des structures d'intervention disposant de savoir-faire spécifiques d'aide à la reconstruction,

SUR AVIS de la Commission des Finances,

A L'UNANIMITÉ

DECIDE

Article 1 : Le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 €, répartie en 2 aides de 2 500 € respectivement au Secours Populaire et au Secours catholique pour venir en aide aux populations sinistrées libanaises.

Article 2 : L'inscription des crédits au budget 2020, article 65.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 6 OCT. 2020
Publication
le 6 OCT. 2020
Notification
le

Certifié exécutoire
Le Maire,

